

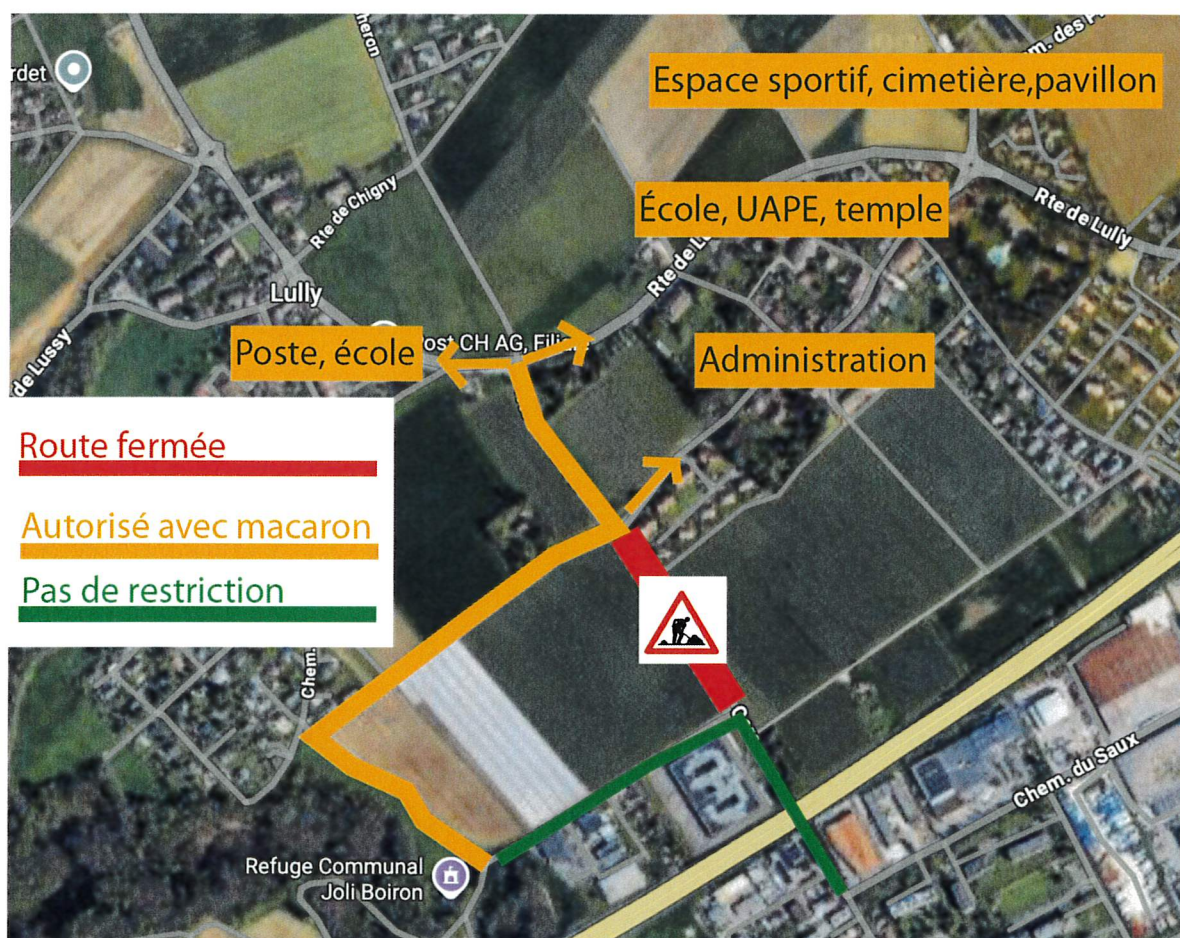


MUNICIPALITE
DE
TOLOCHENAZ

INFORMATION A LA
POPULATION
RÉSIDENT AU SUD DE
L'AUTOROUTE

Autorisation exceptionnelle de passage durant Les travaux sur la Route de la Gare

Afin de permettre aux citoyens du sud de la commune de Tolochenaz de pouvoir accéder **aux services publics en transport individuel motorisé dans un temps raisonnable**, la Municipalité décrète à titre exceptionnel et uniquement pendant la durée des travaux sur la route de la Gare, une autorisation de passage pour rallier le nord du village via la route de Saint-Prex – le chemin des Vergers et la route de l'Enfer (illustrés en orange sur la carte). L'autorisation couvre également le trajet retour par le même itinéraire.



Cette autorisation se matérialisera par un macaron qui sera délivré **uniquement sur demande au guichet de l'administration communale aux seuls citoyens résidant au sud de l'autoroute + Chemin de Préveyres**, sur présentation d'une pièce d'identité. Ce macaron n'autorise en revanche aucun droit de passage sur le chemin de Pré Dessous et la Route du Molliau.

L'accès facilité via le macaron ne couvre que l'accès aux services publics suivants :

- Bâtiments de l'administration communale (Administration, Vie d'Ici, Neolaïa)
- Ecoles (Lully et Tolochenaz), UAPE (Tolochenaz), Temple (Tolochenaz)
- La Poste (Lully)
- La zone sportive (stade de foot et salle polyvalente), Pavillon Audrey, Cimetière

Toute autre demande d'autorisation sortant du cadre précité devra être formulée au greffe par écrit et validée par la Municipalité.

La PRM (Tolochenaz) et la Gendarmerie (Lully) feront des contrôles ciblés et réguliers durant les travaux. Toute personne contrôlée sur les 3 routes mentionnées ci-dessus sans macaron sera passible d'une amende. Le macaron devra être en permanence visible sur le pare-brise du véhicule. Par ailleurs, une personne au bénéfice d'un macaron et dont la destination sortirait du cadre autorisé ci-dessus sera passible d'une amende assortie du retrait dudit macaron.

L'accès aux entreprises tout comme le trafic de transit se fera selon le plan de signalisation initialement prévu, idem pour les résidents du nord de la commune, ayant un accès direct aux services publics et n'étant pas impactés par les travaux.

Pour rappel, la Municipalité mettra en place une signalisation stricte justement pour éviter que le trafic de transit qui passe habituellement par la route de la Gare ne se reporte à l'intérieur du village mais reste sur la Route Cantonale.

Merci de votre compréhension

LA MUNICIPALITE